



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le jeudi 4 juillet 2019 18h30.

Au chalet du club de Mont sous Vaudrey

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.

MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michaël FAIVRE, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Jean-Marie MARAUX, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, Michel PERRUSSEL, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

Absents excusés :

MM. Michel DEMOUGEOT et Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie tous les membres présents pour cette quatrième réunion de l'année 2019.

En préambule de cette réunion, le Président tient à rendre hommage à plusieurs personnes disparues ces dernières semaines : M. Guy CLEMENT, ancien Président du club des Rousses, homme passionné et d'une grande gentillesse. Le CD39 apporte toute sa sympathie à Mme Maryvonne ENTREMONT de Saint Claude dont son mari, Gérard, nous a quittés. Par ailleurs, Jean CAILLON de Lons a aussi rejoint le paradis des pétanqueurs. Il évoque aussi la disparition de M. Jean DORAND à 94 ans de Pont de Poitte, membre du CD39 de 1978 à 1980. Enfin, M. Joseph ZANETTI, figure emblématique du bassin dolois parti dans sa 100^{ème} année. Viennent s'ajouter à cette rubrique nécrologique, les décès de MM. BELFOY et COMTET tous deux licenciés à la PBJ.

Au niveau national, le CD39 a une pensée pour M. Jean-Pierre DARREOUS, emblématique chauffeur du car podium de la FD.

Du côté sportif, félicitations à Poligny pour son régional et Salins pour son national qui s'est déroulé sous une chaleur écrasante.

Au registre des bonnes nouvelles, M. Jean-Marie MARAUX fait partie de la promotion du 1^{er} janvier 2019 et recevra la médaille d'Or régionale des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif. Félicitations et applaudissements des membres présents.

Changement de présidence à Moissey Pétanque : Serge JACQUET, 4 rue du fort griffon, 39290 Moissey. Email : serge.jacquet39@laposte.net Téléphone : 07 50 91 19 05.

Le Président remercie M. Christian VALET qui nous accueille au chalet et remercie également MM. GRUARDET et OUDET pour la préparation du petit mâchon.

Pour débiter, le Président livre deux rapports d'incidents : le premier sur un concours organisé par la Pétanque de Pont de Poitte puis une rencontre en CDC Vétéran : ces documents sont insérés au compte-rendu.

RAPPORT D'INCIDENT

Hautecour, le 03 Juin 2019

Mr Jacques PARIS
Président des J. P. Pontois

Mr le Président
Comité du JURA F.F.P.J.P.

Monsieur le Président,

Le mercredi 15 Juin, mon club de pétanque a organisé un concours officiel en Doublettes Vétérans réservé aux licenciés.

Mr Etienne CORTINOVIS avec Mr Pierre MEYNIER viennent à la table d'inscriptions. Mr MEYNIER présente sa licence pour l'enregistrement de celle-ci qui est validée par le lecteur de cartes. Ensuite vient le tour de Mr CORTINOVIS qui dit à Florine PARIS et J. Claude MARECHAL (les deux responsables de la table de marque) « j'ai oublié ma licence ». Une vérification est effectuée dans la base des licenciés, il ne figure pas dans les données fédérales. En tant que Président et Arbitre du concours, je suis appelé à la table. Je medit que notre base des licenciés n'est peut être pas à jour, je donne donc l'autorisation de faire son inscription. Quelques jours plus tard, j'apprends qu'il n'a pas renouveler sa licence au club de MOIRANS.

Mr CORTINOVIS ainsi que son partenaire « nous ont menti et abusé de notre confiance ».

Recevez, Mr le PRESIDENT, nos salutations.

LE JURY DU CONCOURS

J. PARIS



F. PARIS



J. C. MARECHAL



2^{ème} rapport :

JOYEUX PETANQUEURS PONTOIS
RUE DES ARTISANS
39130 PONT DE POITTE

à

COMITE DU JURA

Lettre au COMITE DU JURA, de la part de l'Association « JOYEUX
PETANQUEURS PONTOIS » .

Le responsable du Championnat des Clubs, Yves MARCHAND, informé par le
Président Jacques PARIS, je me dois de répondre à votre demande et exposer précisément le déroulement de la
rencontre PONT DE POITTE – ORGELET du 9 Mai 2019, au Boulodrome de PONT DE POITTE.

Les équipes se présentent à 13 h 30. (Il pleut).

L'équipe d'ORGELET au complet, celle de PONT DE POITTE seulement avec 5 participants.

Il pleut, il se pose deux questions :

- Peut-on jouer à l'extérieur ou au boulodrome ?
- Peut-on débiter la rencontre à 5 présents ?

La discussion s'engage donc avec le responsable d'ORGELET, soit Patrick MAITRE, et les autres licenciés,
pour envisager des dispositions et débiter la rencontre.

Entre temps, JEAN SALVI refuse de jouer à l'intérieur et quitte le lieu de rencontre.

Donc, soit on débute la rencontre avec 5, en donnant 1 tête à tête perdu, une doublette perdue, une triplette
perdue d'avance. Match perdu, revenant à ORGELET ;

Soit on remplace un joueur absent (Alain CHEVASSUS) indiqué sur la feuille de match, par un autre joueur
non licencié ? Mr MARQUES (ancien licencié de Pont de Poitte)

Dans un commun accord avec ORGELET, cette solution est acceptée en toute convivialité, et la rencontre
débute ainsi constituée à l'intérieur, et la suite de celle-ci pouvant se dérouler à l'extérieur (le temps s'étant
amélioré).

La rencontre se termine par la victoire de PONT DE POITTE .

Aucune opposition à ce résultat après la signature des responsables.

La rencontre se déroule, comme toutes les fois, par un repas convivial, et c'est bien là l'esprit de ces
rencontres.

En ce qui me concerne, j'étais partant pour le 1ère solution (5 participants avec les parties perdues). Ils en
ont décidé autrement.

Il est certain, que le règlement n'a pas été respecté à la lettre, mais cela a été décidé dans le meilleur climat
amical, et dans la bonne entente.

Pourquoi procéder à nouveau à une politique délétère qui nuit à la bonne ambiance amicale ?

Les bonnes relations continuent toujours avec ORGELET, avec des amis responsables et intelligents.

Pourquoi il y a-t-il des dissidents autour de nous ?

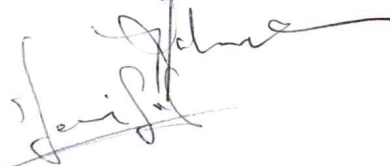
Et si vous considérez que nous sommes fautifs, vous pouvez donner le math gagné par ORGELET, mais il
serait peut-être préjudiciable d'accorder le match nul ?

Si ORGELET avait gagné la rencontre, tout serait rester dans l'anonymat.

A vous de juger.

J'ai donc essayé d'exposer précisément le déroulement de cette rencontre, et j'espère avoir répondu à votre
attente.

A PONT DE POITTE, le 3 Mai 2019



Décision du CD 39 :

1er rapport : Le Président de la Commission de discipline du Comité Départemental, M.
Patrick CROTET, adressera un courrier de rappel à l'ordre aux dirigeants du club de Pont De
Poitte en leur précisant les peines encourues sur ce type de manquement, notamment sur
l'engagement d'un non licencié dans un concours officiel inscrit au calendrier départemental

et le fait que le club organisateur doit télécharger la veille ou le jour même la base fédérale dans gestion concours et ainsi être en mesure de contrôler si un joueur qui se présente à la table de marque est licencié ou non.

En ce qui concerne monsieur CORTINOVIS Etienne : Le Président du CD 39 lui adressera un courrier en lui signifiant qu'il a grugé volontairement la table de marque en affirmant que sa demande de licence était en cours alors qu'aucune démarche n'avait été entreprise en ce sens, et en le sommant de régulariser au plus tôt sa demande de licence 2019 auprès de son club ou d'un autre club. Monsieur CORTINOVIS devra également s'acquitter d'un versement de 10.00 € au CD 39 pour non présentation de licence à un concours.

2ième rapport :

Le fait qu'un joueur non licencié ait pu remplacer un autre joueur avec l'aval de l'équipe adverse est tout simplement un acte de connivence donc de tricherie. (le CD39 insiste sur ce terme car les deux équipes (chaque coach) ont préalablement reçu en début de saison le règlement du CDC et sont donc censés connaître le texte fédéral).

Un courrier de rappel sera adressé aux présidents des clubs concernés. Bien évidemment, le match est déclaré nul : les deux équipes ne marqueront aucun point.

M. MARQUES joueur remplaçant non licencié, sera sommé de prendre au plus tôt une licence auprès de son club.

Dans les deux cas, des procédures seront lancées à l'encontre de MM. CORTINOVIS et MARQUES s'ils ne régularisent pas leur situation dans le temps imparti.

1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 avril 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : Bilan du CDC du 8 mai.

Bénéfice : 248.64 €

3 : Bilan des 4 championnats BFC des 1^{er} et 2 juin 2019.

Le Président est globalement satisfait de l'organisation. Quelques impairs qui n'ont pas eu de répercussions sur les compétitions. Un grand remerciement au district de la Joux ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles des clubs qui se sont investis. Pour éviter des coûts de location de matériel, remerciements à M. Christian VALET pour les tables, chaises et bancs.

Quant au traiteur, rien à redire sur le contenu des repas servis. Le retard du samedi, même s'il est regrettable, a été parfaitement compensé par les bénévoles au service des repas puisque la reprise n'a été différée que de 15 minutes.

De nombreuses personnalités issues du nouveau Comité Régional BFC ont honoré le Jura de leur présence : MM. Robert DEVOILLE, Christian PERRAUDIN, Alain VORILLION, Daniel MARCY, délégué du championnat Jeunes et Ludovic BAUDEMONT. Mmes Mireille VORILLION, Chantal FRACHEBOIS et Emilie MARAUX.

M. BOURGEON Michel indique, qu'il serait bon de mettre en place des barrières autour des jeux des jeunes afin d'éviter l'intrusion de personnes qui n'ont rien à y faire. Dans un autre

registre, il pense qu'il serait nécessaire de recadrer les éducateurs au niveau du respect des décisions prises au comité régional. (port du badge – présentation de leur carte à la table de marques, respect dans l'attribution des terrains etc...)

En conclusion : M. Dominique BACHELEY indique qu'en retenant les leçons de ce qui n'a pas fonctionné comme on le souhaitait : on devrait faire mieux la prochaine fois.

Pour info : Le CD 39 avait fait l'acquisition de coupes pour ce championnat sans pour autant savoir que le Comité régional les fournirait. Finalement, elles seront rachetées au CD 39 et serviront de dotation aux divers championnats de France organisés en Bourgogne Franche Comté.

4 : Préparation du concours du CD39 en tripléte du 13 juillet 2019.

Table de marque : MM. Philippe JARCELLAT et Antoine MARTINELLO

Arbitres : MM. Michel PERRUSSEL, GRUNEISEN Patrick (si besoin renfort arbitrage)

Buvette : Mmes Yvette OUTREY et Jocelyne JARCELLAT, MM. Gilles OUTREY, François MICHEL, Gérard PELLOTIER, Paulo DE BASTOS et Patrick GRUNEISEN

Demande de buvette : M. Dominique BACHELEY

Fond de caisse et dotation concours : M. Michel PERRUSSEL

Fond de caisse buvette : Mme Yvette OUTREY

5: Point sur la saison des championnats du Jura, BFC et France.

- Délégation du doublette pétanque à Dijon fin août : Mme Françoise GAUTHIER se retire pour diverses raisons. Il est demandé si un membre du CD39 souhaite la remplacer. Puisque personne n'est disponible, la délégation revient au club : C'est M. Patrice POMMIER qui assurera cette délégation. Il se rapprochera du trésorier pour les différentes modalités.
- Délégation du doublette provençal à Castelnaudary : M. Michel DEMOUGEOT se retire. Il est demandé si un membre du CD39 peut le remplacer pour accompagner l'équipe de Sportivement Pétanque. Puisqu'aucune personne n'est disponible, Mme Vanessa SAILLARD, Présidente du club est candidate. Elle se rapprochera du trésorier pour les différentes modalités.

6 : Point sur les commissions.

a) Commission sportive :

Coupe de France 2019-2020 : 6 clubs.
TIRAGE 3^{ème} TOUR COUPE DE FRANCE DES CLUBS 2019-2020
MATCH à date fixe le 26 juillet 2019

TIRAGE			ARBITRES
CHAMPVANS	reçoit	POLIGNY	PERRUSSEL Michel
PCHS	reçoit	MOREZ	GAUTHIER Françoise
DAMPARIS	reçoit	SPORT. PETANQUE	OUTREY Gilles

b) Commission des jeunes :

- Cérémonie des coqs du CDOS le vendredi **18 octobre 2019 à 19 heures au Puits Salé** à Lons le Saunier. Il s'agit comme chaque année de récompenser les meilleurs sportifs de **moins de 17 ans. Le nom et les coordonnées** (adresse / Email / téléphone) ainsi que le **palmarès** du (de la) candidat(e) ou de l'équipe retenue par votre comité doivent être envoyés pour le **20 Septembre 2019 au siège du CDOS.**

- **Championnat de France triplète jeunes : NEVERS 24 et 25 Août 2019**

Délégations Minimes :

- GALLOT Marius, BINDA Loïc, MENETRIER Mathéo (Champvans)
Initiateur : MENETRIER Grégory (DPC)
- WERMEILLE Manon, JARJAT Mathis, TABOURET Fabio (Clairvaux)
BF1 : JARJAT Stéphane

Délégation Cadets :

- FERREIRA Nathan, JULLIARD Clément, DEMARAIS Luka (Moirans)
BF1 : JULLIARD Raphaël

Délégations Juniors :

- ETIGNARD Davy, GANDROZ Charly, PUTIN Tom (Sportivement Pétanque)
BF1 : JANOD Nicolas
- JARJAT Quentin, GRILLOT Thibaut, NICOD Nathan (Sportivement Pétanque)
BF1: NICOD Philippe

Résultats jeunes du 1er semestre 2019 à consulter sur le site du CD 39e

Championnats des clubs : Prochaines rencontres Benjamins/Minimes et Cadets/Juniors :

- 1^{er} septembre 14h30 à Champvans
- 8 septembre 14h30 à Poligny

Sélections :

Pas de sélections départementales. Une sélection territoriale aura lieu courant septembre pour accéder à la Zone. (Jeunes Masculins – Espoirs Masculins Jeunes Féminines) : Modalités sur le site du CD 39. Réunion du 26 mars dernier : Pas d'espoir féminin en 2019.

Le cahier des charges pour les championnats BFC Jeunes sera rédigé pour 2020.

Le championnat de Tir de précision départemental pour les juniors masculins et féminins, honorifique en 2019, aura lieu en même temps que celui des Séniors, soir le 26 octobre prochain au boulodrome de Bans.

La soirée des champions : Elle aura lieu cette année le 22 novembre prochain à Cognac, organisée par le club de Clairvaux.

Championnat de France triplète séniors : Il a eu lieu les 22 et 23 juin à Fréjus (83)

FAIVRE Michaël, BARCELO Alain, COLLET Gérald (Damparis)

Délégué : Marc SERTILLANGE

Marc SERTILLANGE : Bon accueil. Bonne organisation. Hôtel à ½ heure des jeux. Lieu de la compétition à proximité de la mer. Bon WE avec une bonne équipe. Poule difficile.

Poule très relevée avec des équipes de renom. (Triplette de l'équipe Fazzino – triplette chpt de France 2018). La partie de barrage s'est jouée contre une équipe de la Martinique.
Résultat : 1/64° de finale.

Championnat de France Doublette Mixte : les 29 et 30 juin à Limoges (87)

GUILEMENEY Laurie et DA SILVA Cédric (Sportivement Pétanque)

Délégué : JARCELLAT Philippe

JARCELLAT Philippe : Bonne organisation. Bon WE. Notre équipe a dû s'incliner en poule.

7: Relevé des décisions fédérales

Les modifications du calendrier 2020 portent sur :

- Le déplacement des championnats de France de Tir de Précision au week-end du 4 au 6/12. (*Il était initialement prévu du 11 au 13/12*). Ce championnat est qualificatif au niveau Régional.

- Le déplacement du championnat départemental Jeunes du Mixte vers le DJP (week-end 2 et 3 mai, les CD peuvent faire cette compétition sur une journée le samedi ou le dimanche, voire sur deux jours samedi et le dimanche).

- Le Championnat Départemental Vétérans positionné les mercredi et jeudi (22 et 23/04) permettant ainsi aux CD de faire cette compétition soit le mercredi ou le jeudi (voire le mercredi et le jeudi). **Pour ce qui concerne le CD 39, ce championnat aura lieu le jeudi**

- A noter que les journées réservées DJP et TJP sont prévues pour les départements ayant un nombre d'équipes nécessitant 3 jours de compétitions.

- Pour les **championnats non homogènes** (jeunes et provençal), la tenue du club est obligatoire, **haut et bas identiques**, à partir du **niveau départemental et régional. La tenue du club à prendre en compte est celle du club qui a inscrit l'équipe au championnat.**

- A compter de 2020, le pantalon ne sera plus autorisé au niveau départemental. Le short sportif ou survêtement devient obligatoire à ce niveau. De plus, le bas devra être identique.

8 : Point sur le boulodrome régional.

L'acte d'achat a eu lieu le 29 juin chez le notaire. MM. Jean-Marie MARAUX, Dominique BACHELEY et Paulo DE BASTOS représentaient le CD39. M. Alain BIGUEUR, était mandaté par la Communauté de Communes du Val d'Amour. Tous les contrats et clés ont été remis au CD39. Un compte a été créé au Crédit Agricole qui servira uniquement aux opérations liées à ces emprunts.

Quelques petits travaux doivent encore être réalisés (plaques au plafond de la buvette) mais l'essentiel est fait. Vu au téléphone avec Bernard FRAIZIER.

Maintenant, le CD39 va se réunir avec le bureau du club de Mont sous Vaudrey. Le CD39 veut avoir en sa possession la liste nominative des personnes possédant des clés et cette rencontre permettra de finaliser notre convention.

Lancement d'une souscription : Cette réalisation est en cours de réalisation. M. Philippe JARCELLAT étudie actuellement une possibilité de faisabilité avec le partenariat d'une équipe engagée au niveau des associations, « Helloasso », qui les aide dans leurs recherches de soutiens financiers. A suivre.

Séance de nettoyage en septembre : 14 septembre. Voir avec M. Gérald ZERBINI (machine à racler les terrains)

Achat de poutres : M. Michel PERRUSSEL finalise l'achat avec la société GAUTHIER de Mont Sous Vaudrey et négocie un panneau avec cette entreprise.

Accessibilité handicap : Le Président demande à M. Christian VALET de prévoir ces travaux en septembre : goudronnage de la sortie du bar jusqu'à la porte donnant sur les jeux extérieurs (côté droit)

9: CDC Jura Vétérans .

C'est l'équipe qui terminera première du groupe 1 (1^{ère} division) qui sera qualifiée pour disputer la finale territoriale FC qui aura lieu le 19 septembre 2019 à Bans à 9h00.

Préparation de la finale territoriale FC vétérans du 19 septembre à Bans.

Quatre comités de Franche-Comté organisent en 2019 un CDC Vétérans à 6 joueurs par équipes respectant ainsi le cahier des charges du CNC Vétérans : le Jura (25 équipes), le Territoire de Belfort (10 équipes) et le Doubs (39 équipes), Haute-Saône (20 équipes). A l'issue des phases départementales, 4 équipes (1 pour le CD25, 1 du CD70, 1 du CD39 ainsi que pour le CD90) seront qualifiées pour la phase finale qui aura lieu à Bans le 19 septembre. Le tirage au sort intégral des rencontres par élimination directe sera fait avant le début de celles-ci. L'après-midi, les deux premières au classement seront qualifiées pour la finale BFC CRC Vétérans le 11 octobre à Valdoie. Le match de la 3^{ème} et 4^{ème} place se jouera obligatoirement.

A Valdoie, le vainqueur représentera la BFC au rassemblement CNC Vétérans à Montluçon du 22 au 25 octobre.

Délégué : SERTILLANGE Marc

Arbitre : PERRUSSEL Michel

Buvette : Yvette et Gilles OUTREY, Patrick CROTET.

Restauration : Au Petit Gourmet : environ 30 personnes à 15€ tout compris.

Mme Yvette OUTREY est chargée de contacter le restaurant pour prévoir la restauration de midi pour les équipes et les bénévoles.

Le CD39 prendra en charge l'équipe du CD39, l'arbitre et les bénévoles.

10 : Point sur la trésorerie, licences et mutations. Situation à la date du 04/07/2019

Trésorerie générale du CD 39 :

Cpte Courant BPBFC	13 669,90
Livret BPBFC	76 500,00
Espèces	517,90
total comptes	90 687,80

Trésorerie du boulodrome :

Cpte Courant CAFC	3 865.42
Livret Epargne CAFC	40 987.34
Espèces	181.60
total comptes	45 034.36

Licences

1562 licences, soit 99.55 % des 1569 licences établies en 2018.

1412 licenciés seniors dont 1125 masculins et 287 féminines répartis comme suit :

640 vétérans : 536 masculins et 104 féminines

772 seniors : 589 masculins et 183 féminines

150 licenciés jeunes dont 110 masculins et 40 féminines

23 juniors (18 masculins et 5 féminines)

47 cadets (29 masculins et 18 féminines)

49 minimes (39 masculins et 10 féminines)

31 benjamins (24 masculins et 7 féminines)

51 duplicatas et 20 corrections d'erreur ont été comptabilisés, soit 71 dont 6 à la charge du cd39 = 65 payants

+ 1 duplicata payant de 2018 = 66 payants.

Mutations :

54 mutations internes payantes traitées

20 mutations internes gratuites traitées

17 mutations externes sortantes ont été comptabilisées dont 1 gratuite

20 mutations externes entrantes ont été établies.

Trésorerie spécifique licences :

1412 licences Senior x 50.00€ = 70 600.00€

150 licences Jeune x 12.00€ = 1 800.00€

66 duplicatas/correction x 8.00€ = 528.00€

29 affiliations clubs x 54.00€ = 1 566.00€

74 494.00€

10: Questions diverses.

- Proposition du Président : une sortie en 2020 pour les membres du CD 39 et leur conjoint (e) sur un week-end dans le Narbonnais. M. Michel DEMOUGEOT a réalisé un diaporama présentant le programme. Compte tenu du lieu de la réunion, celui-ci ne peut pas être présenté. A finaliser en septembre.
- Demandes de régionaux 2020 : date limite 15 juillet : Ont été adressés au Président : Salins, Poligny, ABJ, Mont sous Vaudrey, Bletterans et La Boule de Damparis. Passenans Pétanque ne sera plus régional.
- Demandes de récompenses dirigeants et bénévoles : date limite 15 juillet : ont été transmises les demandes de Sportivement Pétanque, Poligny, Montmorot, Mont sous Vaudrey et Carreau Champagnolais.
- Handicap : MM. Jean-Claude DANDELLOT, Guillaume PICARD et André LAKDAR vont participer au concours à Gy en septembre.
- Comité Régional BFC : le calendrier 2020 est quasiment ficelé.
- Le tripléte vétéran : sur deux jours : décision du CD39 : 1 jour.
- Le doublette provençal BFC revient au CD39. Le Président annonce qu'il n'aura pas lieu à Bans et qu'un appel sera lancé aux clubs : 32 équipes sur 2 jours. Le CD39 en profitera pour mettre une journée de CDC jeunes pour permettre au club organisateur d'avoir une activité sportive le dimanche.
- Le Doublette jeunes et l'individuel jeunes BFC sont regroupés avec le tripléte provençal BFC. (CD25)
- Le marathon BFC aura lieu dans le Jura.
-

- Quelques dates à retenir pour 2020 :
 - Championnat de tir de précision Jura : le 29 février 2020
 - 1^{ère} et 2^{ième} journée CRC + CDC les 28 et 29 mars 2020 à Bans
 - BFC Championnat Doublette Jeu Provençal les 13 et 14 juin 2020 (Jura)

Le Président lève la séance à 21h15.

Le secrétaire Général
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP
Paulo DE BASTOS